

Interventions de Guy Weirich lors du conseil communal du 5 juin 2026

Lors de cette séance du conseil, largement dominée par des points de nature « technico-administrative », Guy Weirich a surtout tenu à obtenir certaines explications, également dans l'intérêt de la population.

06 B : Il a souhaité savoir si des travaux de rénovation seraient effectués dans le local « d'Rackett » avant la reprise du restaurant par le nouveau locataire et s'est demandé si cela pouvait expliquer la forte augmentation du loyer (de 63 % par rapport à 2024). Il a appris que cette hausse résultait principalement des adaptations indiciaires intervenues ces dernières années dans ce secteur d'activité.

06 C : Il a salué les travaux réalisés dans le jardin de la maison que la commune loue afin de permettre à des jeunes de se loger à des conditions avantageuses. Il a appris que ces travaux sont réalisés et financés par le propriétaire.

08 B : Parmi les nombreuses recettes, il a mis en évidence trois points. Il a tout d'abord replacé dans son contexte l'importante dotation de l'État provenant du Fonds de dotation globale des communes (39.870.909,31 euros) en la comparant à celle perçue en 2016. À cette époque, cette dotation s'élevait à 10.748.519 euros. Les recettes du budget ordinaire atteignaient alors 36.067.360 euros. Guy Weirich a relevé que la dotation étatique actuelle se situe à un niveau supérieur à l'ensemble du budget de l'époque. Son objectif était d'illustrer l'évolution des finances communales au cours de ces dix dernières années et de donner une idée concrète de l'ampleur de la dotation actuelle. Son deuxième point concernait le poste de 240.993,13 euros intitulé « Remboursement par les particuliers des dégâts causés à la voirie ». Il a obtenu confirmation que ces dégâts sont causés lors de travaux de construction – principalement en raison des raccordements nécessaires – et qu'ils sont à la charge des maîtres d'ouvrage. Enfin, il a proposé une amélioration ponctuelle consistant à indiquer à un certain endroit l'intitulé correct de la recette concernée.

11 B : Concernant le PAP Pourpelt, Guy Weirich a regretté qu'une proposition formulée par la Cellule d'évaluation ne puisse plus être mise en œuvre. Selon cette proposition, une maison aurait dû être orientée différemment afin de renforcer l'attractivité de la future place publique. Les arguments de la Cellule étaient les suivantes : « Cette orientation permettrait de dégager une façade principale supplémentaire en direction de la place, renforçant ainsi sa lisibilité et son attractivité. Elle favoriserait également l'animation de l'espace public, en générant davantage d'ouvertures, d'entrées et de flux liés aux déplacements quotidiens des habitants vers leur domicile. » Weirich comprend toutefois les raisons techniques qui empêchent désormais une telle modification. Il a également obtenu confirmation que la remarquable haie située sur le talus, qui sépare ce quartier du réseau routier dans sa partie inférieure, sera bien préservée, tant pour son rôle de protection contre le bruit que pour son importance écologique.